



Centre de Ressources Politique de la  
Ville de Guyane

12 rue du 14 Juillet - BP 691

97336 Cayenne Cedex

Tél. : 05 94 28 79 43

Fax : 05 94 28 79 44

E.mail : [centre-ville.guyane@wanadoo.fr](mailto:centre-ville.guyane@wanadoo.fr)

Site : <http://www.crpv-guyane.org>

# GUYANE COHESION

La lettre d'information du Centre de Ressources Politique de la Ville de Guyane

## DES NOUVELLES DU RESEAU



### Des délégués Etat en renfort des Préfets

Les critiques persistantes sur le manque d'effectif et la mauvaise coordination de l'Etat dans les quartiers (Cour des Comptes, Sénat, Elus locaux etc.) ont poussé le secrétariat d'Etat à la Ville à travailler à un rééquilibrage géographique et une transversalité accrue de ses services déconcentrés.

La décision, inscrite dans le Plan Espoir Banlieues, de recréer des postes de délégués des préfets à plein temps dans 350 quartiers prioritaires, a été validée par une circulaire du Premier Ministre le 30 juillet 2008.

Cette circulaire précise la liste des 215 quartiers défavorisés dans lesquels les délégués doivent être déployés. Ces 215 quartiers « ultra prioritaires » sont les mêmes qui bénéficieront d'une grande partie des crédits de droit commun fléchés dans le Plan Espoir Banlieues en juin.

**Pour rappel en Guyane, la ZUS de Cayenne fait partie de ces quartiers prioritaires, elle bénéficiera donc d'un délégué Etat à temps plein.**

A cette liste s'adjoignent 135 postes de délégués affectés à la discrétion des préfets dans les quartiers « priorité 1 » des contrats urbains de cohésion sociale.

**En Guyane, deux délégués supplémentaires sont prévus par la circulaire.** C'est le seul DOM à bénéficier de deux délégués au lieu d'un pour les autres.

Trois délégués Etat viendront donc renforcer les équipes Politique de la Ville

en Guyane, leur prise de fonction devrait intervenir d'ici janvier 2009.

La circulaire est explicite quant aux missions que devront remplir ces délégués. Une fiche de poste annexée au décret renseigne sur les missions prioritaires du délégué.

Ces postes seront assurés à plein temps par un agent public pour une durée de trois ans renouvelable.

Le délégué est en charge de la coordination de l'action des services de l'Etat dans les quartiers. Il devra devenir l'interlocuteur technique quotidien des acteurs et partenaires locaux des CUCS (élus, techniciens, bailleurs, associations) ainsi que des services déconcentrés de l'Etat en particulier les établissements scolaires et les forces de police.

Il coordonnera le suivi physico-financier du droit commun, la programmation annuelle des CUCS et veillera à la mise à jour d'indicateurs d'évaluation des actions contenues dans le Plan Espoir Banlieues.

Télécharger la circulaire :  
<http://i.ville.gouv.fr/Data/inserhitlien.php?id=4131>

## AGENDA :

### Coordination départementale des ASV :

- 30 septembre 2008 à  
Kourou

## RECRUTEMENTS :

### Développement économique

Mlle Livia BIENVENU,  
chargée de mission  
développement économique  
au DSRU de Cayenne :

Tel : 05.94.25.21.90

Mail :

[dsru.economique@ville-cayenne.fr](mailto:dsru.economique@ville-cayenne.fr)

### Projet de Réussite Educative

Mlle Nathalie MOUTON,  
coordinatrice du PRE de  
Cayenne :

Tel : 05.94.30.06.14

Mail : [coordination.pre-cayenne@orange.fr](mailto:coordination.pre-cayenne@orange.fr)

### Ateliers Santé Ville

Mlle Mélina BAILLEUX,  
coordinatrice en charge des  
ASV à la DSDS :

Tel: 05.94.25.53.15

Mail :

[melina.bailleux@sante.gouv.fr](mailto:melina.bailleux@sante.gouv.fr)

### Lancement des contrats d'autonomie dans les départements pilotes

Mesure du Plan Espoir Banlieues, le contrat d'autonomie est un contrat d'accompagnement intensif pour les jeunes (16-25 ans). Sur un plan administratif, le dispositif repose sur un appel d'offre en direction d'opérateurs publics ou privés dans les 35 départements expérimentaux (seul DOM concerné : la Réunion) pour remettre en activité 45 000 jeunes des quartiers d'ici trois ans. Il s'agit pour les opérateurs de se rapprocher des entreprises du bassin d'emploi pour évaluer concrètement leurs besoins et fixer le volume de jeunes qu'elles s'engagent à embaucher. Simultanément, les opérateurs prennent en charge l'accompagnement et le placement des jeunes domiciliés en zone CUCS, qu'ils soient suivis dans le cadre du Service Public de l'Emploi ou non. Ceux-ci perçoivent une bourse mensuelle de 300 euros,

pendant les six premiers mois. En contrepartie, les bénéficiaires doivent suivre le parcours qui leur sera proposé avec des ateliers, des entretiens individuels, des remises à niveau. Cette phase d'accompagnement d'une durée maximale de six mois prend fin lorsque le jeune accède au placement effectif et durable dans l'emploi (CDI, CDD ou contrat de travail temporaire d'une durée supérieure ou égale à six mois). Les opérateurs assurent un suivi du jeune dans l'emploi durant les six premiers mois de son embauche, de son entrée en formation ou de la création d'entreprise, pour s'assurer de la pérennisation de son poste.

Les premiers contrats d'autonomie ont été signés au début du mois de juillet.

## GUYANE

---

### Les ASV de Kourou et de Saint Laurent représentés à Bordeaux en octobre

La DIV et ses partenaires (DGS et DGAS), ont souhaité valoriser les acquis de la démarche des Ateliers Santé Ville (ASV) implantée dans 220 communes dans le cadre d'une journée nationale prévue le 5 décembre prochain.

La construction de cette journée est précédée d'un séminaire d'étude s'appuyant sur la présentation d'expériences locales réparties sur un ensemble de 10 ateliers thématiques. Ces travaux de mutualisation et d'analyse auront lieu les 6,7 et 8 octobre prochains à Bordeaux sous l'intitulé « Politiques de la ville et de santé publique : une démarche locale pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ».

Le comité d'organisation réuni le 22 août dernier a procédé à la sélection des réponses à l'appel national à communication lancé aux communes ayant développé une démarche ASV.

L'ensemble des communications a été analysé et redistribué au sein des ateliers, 36 d'entre elles seront

présentées pendant le séminaire.

Parmi elles, la Guyane sera bien représentée puisque les ASV de Kourou et de Saint Laurent ont été sélectionnés. Kourou interviendra dans l'atelier 6 : « Programmation de la démarche des ASV » parcourant les méthodes et éléments de référence utilisés pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, en tenant compte des démarches participatives.

L'exemple de Saint Laurent sera traité dans l'atelier 7 « Définition des priorités de santé à partir du diagnostic » : le diagnostic comme moyen d'élaboration de priorités de santé, quels démarches et objectifs de santé publique ont pu être établis?

Renseignements :

<http://www.polynome.fr/ville-santepublique>



### Création d'une association regroupant les structures d'insertion par l'activité économique

Lors des débats du Grenelle de l'Insertion Guyane, il avait été souligné que les Structures d'Insertion par l'Activité Economique existantes en Guyane manquaient de représentativité. Dans une volonté de structuration et de visibilité, l'ensemble des SIAE de Guyane ont décidé de se regrouper au sein d'une association dénommée ARIANE (Association Régionale pour l'Insertion par des Activités Nouvelles et Economiques). Cette structure a pour ambition de devenir une Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economie (URSIE)

labellisée par la Direction du Travail.

Une URSIE constitue un espace d'échanges et d'information, mais également un représentant auprès des pouvoirs publics et des partenaires économiques et sociaux. Son action fédératrice favorise la mutualisation des expériences, compétences et projets des structures qu'elle représente, en assure la promotion et accompagne leur développement.